

Yves Leby, Yver-d'Oré
Champ sur Roc 40
1725 Rosieux

Reçu au SECA le
3 SEP. 2024

Post	Code
SD	

Service des constructions et de
l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Rosieux, le 26.08.2024

Opposition au projet de Plan Sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) 2024

Madame, Monsieur,

En tant qu'habitant de la Commune d'Hauterive, je souhaite exprimer ma vive opposition à l'encontre du projet PSEM en général et à l'inclusion des 3 secteurs de ressources à préserver proposés sur le territoire de la Commune d'Hauterive et j'adhère à la prise de position du collectif « Pour un PSEM véritablement durable » (en annexe).

Le projet de PSEM 2024 est entaché de nombreux vices de forme et de fond qui vont à l'encontre de l'intérêt public, des droits des particuliers et de la liberté communale. Il convient en conséquence d'en constater la nullité ou, pour le moins, de l'annuler et de reprendre le dossier à zéro dans le respect du cadre légal et de l'intérêt public.

Je vous prie de bien vouloir accuser réception de mon opposition.

En vous remerciant d'en prendre note et dans l'attente de la consultation relative au prochain projet de PSEM véritablement durable qui remplacera le PSEM 2011, veuillez agréer mes meilleures salutations,

Yves Leby

FREDERIC AEBI
Champ sur Roc 40
1725 POSIEUX



Service des constructions et de
l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Posieux, le 29 août 2024

Opposition au projet de Plan Sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) 2024

Madame; Monsieur,

En tant qu'habitant de la Commune d'Hauterive, je souhaite exprimer ma vive opposition à l'encontre du projet PSEM en général et à l'inclusion des 3 secteurs de ressources à préserver proposés sur le territoire de la Commune d'Hauterive et j'adhère à la prise de position du collectif « Pour un PSEM véritablement durable » (en annexe).

Le projet de PSEM 2024 est entaché de nombreux vices de forme et de fond qui vont à l'encontre de l'intérêt public, des droits des particuliers et de la liberté communale. Il convient en conséquence d'en constater la nullité ou, pour le moins, de l'annuler et de reprendre le dossier à zéro dans le respect du cadre légal et de l'intérêt public.

Je vous prie de bien vouloir accuser réception de mon opposition.

En vous remerciant d'en prendre note et dans l'attente de la consultation relative au prochain projet de PSEM véritablement durable qui remplacera le PSEM 2011, veuillez agréer mes meilleures salutations,

Fredéric Aebi

Prise de position des habitants de la commune d'Hauterive contre le PSEM 2024

Opposition

Les 3 sites prévus sur le territoire d'Hauterive ne devraient en aucun cas figurer dans le PSEM au vu des nombreux vices de forme et de fond qui entachent le PSEM 2024. En complément des critiques générales relevées par le collectif « Pour un PSEM véritablement durable », il convient de mentionner les points spécifiques suivants.

Remarques préliminaires

Selon les critères du PSEM 2024, le secteur « Planches de Commune » a un score fortement négatif de -25 et se trouve en avant-dernière position (79^{ème}) de tous les secteurs inscrits dans le projet de PSEM 2024. C'est tout simplement une aberration qu'il soit malgré tout retenu dans le PSEM 2024 et démontre que le COPIL n'a pas tenu compte des intérêts de la population. Les secteurs de « Le Sac » et « Froideville » obtiendraient aussi un score négatif si on enlève les critères saugrenus des batraciens et des reptiles. Classés 62^{ème} et 63^{ème} sur 80 dans le projet de PSEM 2024, ces secteurs n'auraient pas non plus dû figurer dans le dossier.

On soulignera enfin qu'au-delà de la problématique des gravières, la commune d'Hauterive accueille déjà la plus grande concentration de lieux de gestion des déchets du canton, y compris dans des gravières, avec d'importantes nuisances pour les riverains mais aussi pour tous les citoyennes et citoyens en termes de bruit, pollution de l'air et trafic routier. Il est inacceptable que notre commune soit ainsi traitée comme la poubelle du canton.

2233.03 : secteur « Planches de Commune »

La zone, juste en face du centre du village, est déjà concernée par de fortes nuisances sonores liées à l'autoroute et à la route, sans parler de l'aérodrome. A se demander si le COPIL a l'intention de mettre les habitants d'Ecuvillens sous cloche. Cela semble d'ailleurs bien être le cas, la lutte contre les nuisances sonores exigeant la construction d'un mur anti-bruit dont on ne peut imaginer la hauteur. Dans tous les cas, avec ou sans mur, l'exploitation de ce secteur porterait une atteinte grave à la santé de la population et défigurerait le paysage en dénaturant la vue sur les Préalpes.

2233.02 : secteur « Le Sac »

Cette zone de réserve comporte de nombreuses zones protégées des points de vue de la biodiversité, de la nature, du paysage et du respect de l'histoire.

- Les falaises de molasse, les sources de tuf ainsi que les forêts de pente sont extrêmement protégées (que ce soit par l'OPN (annexe 1 : liste des milieux naturels dignes de protection), le Plan directeur communal et le Plan d'affectation des zones (Bois du Sac et Bois des Côtes), ainsi que par l'inventaire cantonal du paysage (objet no 8 « Gorges de la Sarine »)).
- Une gravière dans ce secteur mettrait fin à un lieu cher aux cœurs des Fribourgeoises et Fribourgeois et priverait les générations futures de ses beautés. L'ensemble que forment l'abbaye d'Hauterive, les bords de la Sarine et la forêt qui les surplombe est reconnu pour son caractère unique. Ainsi « le paysage sacré des abbayes et monastères du bassin de la Sarine » dont Hauterive est l'un des joyaux a été élu « Paysage de l'année » par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage en 2018.

Katarina Tiaux
Rte de la Gare 38
1744 Chénens



Service des constructions et de
l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Chénens, le 2.09.2024

Opposition au projet de Plan Sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) 2024

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaite exprimer ma vive opposition à l'encontre du projet tel que présenté et j'adhère à la prise de position du collectif « Pour un PSEM véritablement durable » (en annexe).

Le projet de PSEM 2024 est entaché de nombreux vices de forme et de fond qui vont à l'encontre de l'intérêt public, des droits des particuliers et de la liberté communale. Il convient en conséquence d'en constater la nullité ou, pour le moins, de l'annuler et de reprendre le dossier à zéro dans le respect du cadre légal et de l'intérêt public.

Je vous prie de bien vouloir accuser réception de mon opposition.

En vous remerciant d'en prendre note et dans l'attente de la consultation relative au prochain projet de PSEM véritablement durable qui remplacera le PSEM 2011, veuillez agréer mes meilleures salutations,

Katarina Tiaux

Prise de position des habitants de la commune d'Hauterive contre le PSEM 2024

Opposition

Les 3 sites prévus sur le territoire d'Hauterive ne devraient en aucun cas figurer dans le PSEM au vu des nombreux vices de forme et de fond qui entachent le PSEM 2024. En complément des critiques générales relevées par le collectif « Pour un PSEM véritablement durable », il convient de mentionner les points spécifiques suivants.

Remarques préliminaires

Selon les critères du PSEM 2024, le secteur « Planches de Commune » a un score fortement négatif de -25 et se trouve en avant-dernière position (79^{ème}) de tous les secteurs inscrits dans le projet de PSEM 2024. C'est tout simplement une aberration qu'il soit malgré tout retenu dans le PSEM 2024 et démontre que le COPIL n'a pas tenu compte des intérêts de la population. Les secteurs de « Le Sac » et « Froideville » obtiendraient aussi un score négatif si on enlève les critères saugrenus des batraciens et des reptiles. Classés 62^{ème} et 63^{ème} sur 80 dans le projet de PSEM 2024, ces secteurs n'auraient pas non plus dû figurer dans le dossier.

On soulignera enfin qu'au-delà de la problématique des gravières, la commune d'Hauterive accueille déjà la plus grande concentration de lieux de gestion des déchets du canton, y compris dans des gravières, avec d'importantes nuisances pour les riverains mais aussi pour tous les citoyennes et citoyens en termes de bruit, pollution de l'air et trafic routier. Il est inacceptable que notre commune soit ainsi traitée comme la poubelle du canton.

2233.03 : secteur « Planches de Commune »

La zone, juste en face du centre du village, est déjà concernée par de fortes nuisances sonores liées à l'autoroute et à la route, sans parler de l'aérodrome. A se demander si le COPIL a l'intention de mettre les habitants d'Ecuvillens sous cloche. Cela semble d'ailleurs bien être le cas, la lutte contre les nuisances sonores exigeant la construction d'un mur anti-bruit dont on ne peut imaginer la hauteur. Dans tous les cas, avec ou sans mur, l'exploitation de ce secteur porterait une atteinte grave à la santé de la population et défigurerait le paysage en dénaturant la vue sur les Préalpes.

2233.02 : secteur « Le Sac »

Cette zone de réserve comporte de nombreuses zones protégées des points de vue de la biodiversité, de la nature, du paysage et du respect de l'histoire.

- Les falaises de molasse, les sources de tuf ainsi que les forêts de pente sont extrêmement protégées (que ce soit par l'OPN (annexe 1 : liste des milieux naturels dignes de protection), le Plan directeur communal et le Plan d'affectation des zones (Bois du Sac et Bois des Côtes), ainsi que par l'inventaire cantonal du paysage (objet no 8 « Gorges de la Sarine »)).
- Une gravière dans ce secteur mettrait fin à un lieu cher aux cœurs des Fribourgeoises et Fribourgeois et priverait les générations futures de ses beautés. L'ensemble que forment l'abbaye d'Hauterive, les bords de la Sarine et la forêt qui les surplombe est reconnu pour son caractère unique. Ainsi « le paysage sacré des abbayes et monastères du bassin de la Sarine » dont Hauterive est l'un des joyaux a été élu « Paysage de l'année » par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage en 2018.

Josephine Aeby
Champ sur Rd 40
1795 Rosieux

Service des constructions et de
l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Rosieux, le 8.09.2024

Opposition au projet de Plan Sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) 2024

Madame, Monsieur,

En tant qu'habitant de la Commune d'Hauterive, je souhaite exprimer ma vive opposition à l'encontre du projet PSEM en général et à l'inclusion des 3 secteurs de ressources à préserver proposés sur le territoire de la Commune d'Hauterive et j'adhère à la prise de position du collectif « Pour un PSEM véritablement durable » (en annexe).

Le projet de PSEM 2024 est entaché de nombreux vices de forme et de fond qui vont à l'encontre de l'intérêt public, des droits des particuliers et de la liberté communale. Il convient en conséquence d'en constater la nullité ou, pour le moins, de l'annuler et de reprendre le dossier à zéro dans le respect du cadre légal et de l'intérêt public.

Je vous prie de bien vouloir accuser réception de mon opposition.

En vous remerciant d'en prendre note et dans l'attente de la consultation relative au prochain projet de PSEM véritablement durable qui remplacera le PSEM 2011, veuillez agréer mes meilleures salutations,

Josephine Aeby

Prise de position des habitants de la commune d'Hauterive contre le PSEM 2024

Opposition

Les 3 sites prévus sur le territoire d'Hauterive ne devraient en aucun cas figurer dans le PSEM au vu des nombreux vices de forme et de fond qui entachent le PSEM 2024. En complément des critiques générales relevées par le collectif « Pour un PSEM véritablement durable », il convient de mentionner les points spécifiques suivants.

Remarques préliminaires

Selon les critères du PSEM 2024, le secteur « Planches de Commune » a un score fortement négatif de -25 et se trouve en avant-dernière position (79^{ème}) de tous les secteurs inscrits dans le projet de PSEM 2024. C'est tout simplement une aberration qu'il soit malgré tout retenu dans le PSEM 2024 et démontre que le COPIL n'a pas tenu compte des intérêts de la population. Les secteurs de « Le Sac » et « Froideville » obtiendraient aussi un score négatif si on enlève les critères saugrenus des batraciens et des reptiles. Classés 62^{ème} et 63^{ème} sur 80 dans le projet de PSEM 2024, ces secteurs n'auraient pas non plus dû figurer dans le dossier.

On soulignera enfin qu'au-delà de la problématique des gravières, la commune d'Hauterive accueille déjà la plus grande concentration de lieux de gestion des déchets du canton, y compris dans des gravières, avec d'importantes nuisances pour les riverains mais aussi pour tous les citoyennes et citoyens en termes de bruit, pollution de l'air et trafic routier. Il est inacceptable que notre commune soit ainsi traitée comme la poubelle du canton.

2233.03 : secteur « Planches de Commune »

La zone, juste en face du centre du village, est déjà concernée par de fortes nuisances sonores liées à l'autoroute et à la route, sans parler de l'aérodrome. A se demander si le COPIL a l'intention de mettre les habitants d'Ecuvillens sous cloche. Cela semble d'ailleurs bien être le cas, la lutte contre les nuisances sonores exigeant la construction d'un mur anti-bruit dont on ne peut imaginer la hauteur. Dans tous les cas, avec ou sans mur, l'exploitation de ce secteur porterait une atteinte grave à la santé de la population et défigurerait le paysage en dénaturant la vue sur les Préalpes.

2233.02 : secteur « Le Sac »

Cette zone de réserve comporte de nombreuses zones protégées des points de vue de la biodiversité, de la nature, du paysage et du respect de l'histoire.

- Les falaises de molasse, les sources de tuf ainsi que les forêts de pente sont extrêmement protégées (que ce soit par l'OPN (annexe 1 : liste des milieux naturels dignes de protection), le Plan directeur communal et le Plan d'affectation des zones (Bois du Sac et Bois des Côtes), ainsi que par l'inventaire cantonal du paysage (objet no 8 « Gorges de la Sarine »)).
- Une gravière dans ce secteur mettrait fin à un lieu cher aux cœurs des Fribourgeoises et Fribourgeois et priverait les générations futures de ses beautés. L'ensemble que forment l'abbaye d'Hauterive, les bords de la Sarine et la forêt qui les surplombe est reconnu pour son caractère unique. Ainsi « le paysage sacré des abbayes et monastères du bassin de la Sarine » dont Hauterive est l'un des joyaux a été élu « Paysage de l'année » par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage en 2018.

Albertine Aebay
Champ sur Roc 40
1725 Posieux

Service des constructions et de
l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Posieux le 01.09.2024

Opposition au projet de Plan Sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) 2024

Madame, Monsieur,

En tant qu'habitant de la Commune d'Hauterive, je souhaite exprimer ma vive opposition à l'encontre du projet PSFM en général et à l'inclusion des 3 secteurs de ressources à préserver proposés sur le territoire de la Commune d'Hauterive et j'adhère à la prise de position du collectif « Pour un PSEM véritablement durable » (en annexe).

Le projet de PSEM 2024 est entaché de nombreux vices de forme et de fond qui vont à l'encontre de l'intérêt public, des droits des particuliers et de la liberté communale. Il convient en conséquence d'en constater la nullité ou, pour le moins, de l'annuler et de reprendre le dossier à zéro dans le respect du cadre légal et de l'intérêt public.

Je vous prie de bien vouloir accuser réception de mon opposition.

En vous remerciant d'en prendre note et dans l'attente de la consultation relative au prochain projet de PSEM véritablement durable qui remplacera le PSEM 2011, veuillez agréer mes meilleures salutations,

Albertine Aebay